



COMMUNIQUE UNITAIRE

Nos organisations (FSU 21, CGT Educ'action, Sud-Education 21, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, et FNEC-FP-FO 21) font le constat des **difficultés que révèle la préparation de la rentrée 2021** dans l'académie de Dijon. La saignée des 1 883 suppressions de postes dans le 2nd degré au plan national se concrétise en ce moment dans les lycées et collèges de l'académie. Alors qu'on ne peut plus guère invoquer l'argument démographique (la baisse des effectifs est négligeable), le rectorat nous annonce le retrait de **113 postes (73 suppressions sèches, auxquelles s'ajoutent 40 suppressions compensées en heures sup)**.

Les retours des établissements montrent partout :

- une **diminution des dotations** en Heures Postes, au profit d'un volume d'Heures Supplémentaires qui ne cesse de croître ;
- la **diminution drastique des marges** horaires déléguées aux établissements, obligés d'arbitrer localement des **choix de diminution de l'offre de formation** proposée aux élèves : spécialités ou options qui disparaissent ; perte de dédoublements, etc. ;
- la **multiplication des compléments de service** imposés aux collègues, alors même que des heures restent à couvrir dans la matière au sein de l'établissement ;
- de trop nombreuses suppressions de postes avec **mesures de carte scolaire**.

Nos organisations **réclament l'annulation des suppressions de postes et le recrutement massif de personnels**, pour répondre aux besoins éducatifs des élèves, d'autant plus que ces besoins augmentent, du fait du contexte sanitaire. Cela fait plus d'un an qu'elles répètent cette demande.

Elles appellent :

- à la **grève le mardi 23 mars**, et à se mobiliser partout où c'est possible ;
- à refuser partout où c'est possible les heures supplémentaires au-delà de ce qui est imposable pour préserver la qualité de l'enseignement pour les élèves et des conditions de travail et d'implication des personnels ;
- à exiger la transformation des heures supplémentaires en heures postes, car c'est la condition pour des postes fixes et pérennes sur un seul établissement ;
- à prendre contact avec les fédérations de parents.

Nous appelons les personnels à se réunir en AG le matin dans leurs établissements, et à constituer des délégations pour rejoindre le rassemblement.

Un rassemblement au Rectorat est prévu le mardi 23 mars à 14h30.